

Projet Pédagogique Accueils périscolaires



**Mairie de Sotteville-lès-Rouen
2025 - 2026
MICHELET-RENAN**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

- 1- Introduction
- 2- L'organisateur et les locaux
- 3- La journée type
- 4- Le personnel encadrant
- 5- Accessibilité

II. LA DEMARCHE EDUCATIVE

- 1- Le Pacte municipal de réussite éducative
- 2- Les objectifs des temps périscolaires

III. LE ROLE DE CHAQUE ACTEUR

- 1- Le/la coordonnateur/trice périscolaire
- 2- Les animateurs/trices périscolaires
- 3- Les Responsables d'accueil et de restauration

IV. LE PROJET D'ACTIVITES

- 1- L'accueil périscolaire du matin
- 2- La pause méridienne
- 3- L'accueil périscolaire du soir
- 4- Cadre sanitaire

V. COMMUNICATION

VI. EVALUATION

VII. ANNEXES

I. PRESENTATION

1- Introduction

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

La notion de projet pédagogique repose sur des bases essentielles dont il faut définir avec exactitude la portée. Sa définition sera explicitée tout au long de cette rédaction.

Ce projet est destiné aux animateurs : il est avant tout un outil de travail et de référence.

Elaboré par l'équipe pédagogique, en cohérence avec le Pacte municipal de réussite éducative, il tend à définir et à clarifier les attentes de la direction : tâches, rôles, fonction de chacun...

Toute personne faisant partie de l'équipe pour l'année 2025 - 2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence.

L'équipe est composée d'un nombre d'animateurs, qui respectera les normes d'encadrement. Ceux-ci s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils périscolaires présents sur toutes les écoles de la commune.

Les accueils périscolaires du matin et du soir sont déclarés comme Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) auprès de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDDCS) de Seine-Maritime.

La pause méridienne n'est pas déclarée comme ACM, mais la Ville a fait le choix de l'intégrer au projet pédagogique des accueils périscolaires, afin d'affirmer ses ambitions éducatives sur le temps du midi.

Depuis la rentrée 2019, les accueils périscolaires sont devenus une compétence du service vie des écoles de la direction enfance-jeunesse. Ce regroupement est destiné à favoriser une **continuité éducative entre le temps du midi et les accueils périscolaires du matin et du soir.**

Les accueils périscolaires sont ouverts dans chaque groupe scolaire, sous la responsabilité d'un/une coordonnateur/trice périscolaire qui s'assure du lien avec les familles et les différentes équipes présentes sur le groupe scolaire. Sur la pause méridienne, le/la coordonnateur/trice périscolaire formera un binôme avec la Responsable d'accueil et de restauration (RAR) de façon à avoir une grande transversalité dans les domaines de la restauration et de l'animation.

2- L'organisateur et les locaux

Mairie de Sotteville-lès-Rouen

Accueils de loisirs périscolaires présents sur les 6 groupes scolaires¹ de la Ville, correspondant à 13 écoles.

76300 Sotteville-lès-Rouen

Comme énoncé, ci-dessus, les accueils de loisirs périscolaires se déroulent sur les écoles. Afin de permettre un bon fonctionnement, une « Charte de la vie des écoles » a été mise en place dans le but d'un partage serein des locaux, du matériel et de cohérence des règles de vie.

L'utilisation des salles sera spécifiée dans la partie « le projet d'activités ».

Concernant les moins de 6 ans :

La DDDCS 76 sollicite un avis du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental et, sur la base de son rapport, délivre ou non une autorisation pour un nombre précis d'enfants.

3- La journée type

C'est ainsi que se décline la journée type d'un élève sottevillais :



L'horaire spécifique de la Petite section s'applique uniquement pour la pause méridienne.

4- Le personnel encadrant

Un/une directeur/trice d'accueil de loisirs périscolaires, dénommé « **coordonnateur/trice périscolaire** » est positionné sur chaque groupe scolaire soit un total de 7, auquel s'ajoute un adjoint positionné sur l'école maternelle Jean Rostand. Une équipe d'animateurs/trices est composée pour chaque temps en fonction du nombre d'enfants accueillis. Pour la pause méridienne, cette équipe intègre notamment des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et des agents d'écoles, qui remplissent les fonctions d'animateurs/trices sur ce temps.

Sur les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir, le taux d'encadrement est régi par la déclaration de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDDCS). La commune étant signataire d'un Projet Educatif de Territoire, les taux d'encadrement assouplis sont appliqués :

	Accueil périscolaire du matin et du soir (PEdT)	Temps méridien
Taux d'encadrement moins de 6 ans	1 animateur pour 14 mineurs	Pas d'exigence réglementaire sur le taux d'encadrement et la qualification de l'équipe d'animation
Taux d'encadrement plus de 6 ans	1 animateur pour 18 mineurs	

Les intervenants extérieurs ponctuels sont inclus dans le quota d'encadrement pris en compte dans la déclaration auprès de la SDJES.

Cependant et dans une recherche de qualité, la qualification est privilégiée dans tous les domaines d'intervention.

5- Accessibilité

Bureau :

Un bureau partagé avec la responsable de restauration est à disposition du/de la coordonnateur/trice périscolaire afin d'accomplir les tâches administratives. Ce bureau sera équipé d'un ordinateur et d'un smartphone.

L'utilisation de l'outil informatique Concerto pour le pointage des enfants présents sur l'ensemble des temps d'accueil (dont le matin et le soir) permet de contacter les familles et de visualiser la fiche sanitaire.

Infirmierie :

Une infirmerie est disponible dans l'école élémentaire.

Le personnel encadrant doit être en capacité de :

- ✓ Vérifier les fiches administratives appelées plus communément fiches sanitaires (voir logiciel CONCERTO).
- ✓ Prendre connaissance de toute remarque concernant les problèmes éventuels des enfants (allergie, traitement).

- ✓ Donner les traitements médicaux dans le respect de l'ordonnance du médecin, en cas de Projet d'accueil individualisé (PAI).
- ✓ Pratiquer les petits soins usuels.
- ✓ Remplir le cahier d'infirmier.
- ✓ Gérer la pharmacie et les trousseaux de secours.
- ✓ Faire un lien direct avec l'équipe sur les informations concernant l'enfant (état de santé ou autre).

II. LA DEMARCHE EDUCATIVE

1- Le Pacte municipal de réussite éducative

Les objectifs du Pacte Municipal de Réussite Educative (PMRE) découlent des orientations et des valeurs défendues par la Ville. Ils se matérialisent au travers de dispositifs existants ou nouveaux. Sa finalité est de **favoriser la réussite de tous les enfants en contribuant à leur développement et au respect de leur personne.**

Les objectifs éducatifs généraux du PMRE sont les suivants :

- **Œuvrer à l'égalité des chances**
- **Permettre l'épanouissement de l'enfant**
- **Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté**
- **Valoriser le partenariat éducatif**

2- Les objectifs des temps périscolaires

Les différents temps périscolaires s'inscrivent dans les objectifs du PMRE, plus particulièrement « Permettre l'épanouissement de l'enfant » et « Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté ».

Afin de pouvoir l'atteindre, chaque temps périscolaire a des objectifs opérationnels propres.

Accueil périscolaire du matin :

- Accompagner les enfants dans le respect de leur rythme.

Pause méridienne :

- Permettre à l'enfant d'être co-acteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Permettre le développement des compétences éducatives des différents personnels concernés par l'ensemble du temps méridien ;
- Mettre en place des espaces dédiés à l'expression, la détente et au partage et favoriser le libre choix de l'enfant.

Accueil périscolaire du soir :

- Développer les activités de groupe favorisant l'éveil, la coopération, la solidarité ;
- Permettre à l'enfant de faire ou non une activité ;
- Développer l'imaginaire de l'enfant.

Des objectifs sont communs aux différents temps :

- Apprendre à l'enfant à respecter les règles de la vie en collectivité ;
- Respecter et favoriser la construction et l'épanouissement de la personnalité de l'enfant ;
- Etre à l'écoute des enfants afin de garantir une sécurité physique, affective et morale ;
- Mettre les enfants en situation de réussite ;
- Proposer des espaces libres et de détente ;
- Accentuer l'information et l'échange auprès des familles ;
- Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant.

III. LE ROLE DE CHAQUE ACTEUR

1- Le/la coordonnateur/trice périscolaire

Le/la directeur/trice périscolaire est nommé(e) « **coordonnateur/trice périscolaire** » à Sotteville-lès-Rouen. Interlocuteur/trice privilégié(e) des directions d'école et des enseignant(e)s, il/elle est le relais entre les temps scolaires et périscolaires.

Ses missions s'étendent donc sur tous les temps périscolaires (matin, midi, soir), afin de garantir une continuité et une cohérence entre temps scolaires et périscolaires.

Missions :

- Mettre en œuvre le projet pédagogique pour l'ensemble des accueils périscolaires (matin, midi, soir).
- Encadrer les équipes en charge de l'accueil des enfants d'âge maternel et élémentaire (3/6 ans et 6/10 ans).
- Organiser et coordonner l'ensemble des activités produites et menées par l'équipe.
- Animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes).
- Prévenir et gérer les conflits, les incivilités, les accidents et blessures.
- Repérer et alerter en cas d'enfants en difficulté, en lien avec le Réseau pour la coéducation et la réussite éducative (RÉCRE).
- Assurer la relation aux familles, aux enseignants, au personnel municipal.
- Assurer le respect du matériel, des locaux et des règles de vie en cohérence avec la charte correspondante.
- Assurer la gestion administrative et matérielle.
- Réaliser les tâches inhérentes au service à la demande du responsable hiérarchique.

Après des enseignant(e)s, le/la coordonnateur/trice doit :

- Avoir une démarche d'information et de retransmission sur les différents problèmes rencontrés.
- Prendre en compte les remarques justifiées des enseignants.
- Partager et travailler en lien avec les enseignants.
- Avoir une organisation commune concernant la gestion du matériel (cf charte de la vie des écoles).

Après du responsable périscolaire, le/la coordonnateur/trice doit :

- Avoir une démarche d'information et de retransmission sur les différents problèmes rencontrés,
- Organiser des réunions régulières pour évaluer les activités en cours, les animateurs, les points sur le matériel et autres demandes.

2- Les animateurs/trices périscolaires

L'animateur/trice a un rôle éducatif, il/elle doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire ; il/elle doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique du secteur.

Missions générales :

- Etre responsable des enfants en assurant leur sécurité physique, morale et affective ;
- Etre responsable de l'organisation en favorisant l'autonomie des enfants, en étant à l'écoute et en permettant l'expression de chaque enfant et en les aidant à progresser et à se réaliser.

Missions spécifiques selon les temps :

Accueils périscolaires du matin et du soir :

- Accueil des enfants ;
- Animation d'activités ;
- Entretien des relations avec les familles, les enseignants.

Pause méridienne :

- Encadrement dans le restaurant scolaire ;
- Surveillance dans la cour ;
- Organisation et encadrement des différents espaces d'activités.

Quels que soient les temps périscolaires (accueils du matin et du soir déclarés ou pause méridienne), les adultes encadrant sont désignés comme « **animateurs/trices périscolaires** », qu'ils/elles soient qualifié(e)s ou non, et indépendamment de leurs autres missions de la journée.

Spécificité : Durant la pause méridienne, l'équipe d'animateurs/trices périscolaires est composée d'animateurs BAFA, d'agents d'écoles, d'ATSEM et d'agents de restauration.

Il s'agit d'une équipe, ce qui implique des relations : participation, intégration, responsabilité, solidarité.

Chaque membre de cette équipe doit avoir des capacités à :

- Adopter une attitude cohérente vis-à-vis des enfants, des enseignants, des collègues et des parents ;
- Ouvrir son champ de connaissance ;
- Prendre des initiatives ;

- Etre moteur et imaginatif ;
- Se comporter en être responsable, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations ;
- Respecter un certain « secret professionnel », et en aucune façon de porter un jugement (obligation de réserve) ;
- Etre disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie ;
- Etre capable de se remettre en question sur la qualité de son travail ;
- Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et des projets d'animations.

Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles maternelles) :

Les écoles maternelles de Sotteville-lès-Rouen bénéficient de la présence quotidienne d'une ATSEM par classe, soit environ 40 ATSEM sur l'ensemble des 7 écoles. Elles seront également présentes sur la pause méridienne afin d'assurer une continuité éducative auprès des enfants.

Elles accompagnent les enfants à la restauration et dans les espaces dédiés à la détente et au repos.

Elles sont les actrices de la politique d'éveil au goût en lien avec la RAR et les animateurs/trices officiant sur les temps du midi.

3- Les RDS

Bien qu'étant un réel binôme avec le/la coordonnateur/trice périscolaire dans la gestion quotidienne, sa mission se concentre plus sur l'encadrement des équipes d'entretien et de restauration.

La Responsable De Site a pour mission d'animer le temps de restauration avec ses équipes.

Mise en place d'actions pédagogiques liées à la démarche de la Ville autour de sa politique alimentaire : La Ville s'efforce d'avoir une démarche des plus vertueuses autour de ses approvisionnements alimentaires (circuits courts, durables, locaux et bio). En lien avec le Service vie des écoles, la Responsable De Site aura la charge d'accompagner les équipes de restauration afin d'avoir une approche pédagogique auprès des enfants bénéficiaires de la restauration.

Mise en place d'actions autour du gaspillage alimentaire : comme chaque année et en continuité, la Ville étend son action de lutte contre le gaspillage alimentaire sur toutes les écoles élémentaires. Toutes les actions sont pilotées par la RDS et font l'objet de briefings réguliers avec les équipes pour faire évoluer les comportements sur le sujet.

Les animateurs encadrant les cours et coins permanents sont au fait du menu du jour et de la qualité des approvisionnements, pour pouvoir échanger avec les enfants, assurant ainsi une réelle continuité éducative sur la restauration.

Les RDS des écoles maternelles accompagnent les équipes autour de l'éveil au goût des plus jeunes. Des animations, jeux et des coins permanents ont pour but la découverte des produits servis afin que les enfants développent leurs savoirs. La lutte contre le gaspillage alimentaire commence en effet par la bonne connaissance des produits, de leur mode de culture ou production.

Les agents de restauration :

Encadrés par un référent d'office, les agents de restauration seront aussi force de proposition pour animer, collecter le ressenti des enfants autour des actions menées et faire évoluer les recettes. Réels partenaires des enfants, ils contribueront à éveiller les enfants au goût pour devenir les principaux acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

IV. LE PROJET D'ACTIVITES

L'équipe d'animation proposera des activités en fonction du rythme de l'enfant : des activités suivies ou libres.

Les espaces seront adaptés aux effectifs et aux activités : jeux de société, lecture, activités manuelles, coins permanents, peinture, activités artistiques

Un thème global sera défini pour l'année et travaillé en amont par l'équipe de coordonnateurs des écoles de la ville. Ce dernier sera « Les 5 sens » et plusieurs projets seront mis en place par l'équipe d'animation tout au long de l'année.

De plus, des passerelles sont également mises en place sur certaines périodes. Elles ont lieu durant les temps méridiens ou les temps de garderie du soir, de façon ponctuelle. Le but de ses passerelles est de responsabiliser les plus grands auprès des plus petits, à travers des jeux collectifs, des lectures contées, ou encore des activités en lien avec la thématique de l'année. Ces moments favorisent l'entraide, le respect mutuel et les liens inter-âges. Les plus grands développent ainsi des compétences telles que l'écoute, la patience et la coopération. Pour les plus jeunes, c'est l'occasion de gagner en confiance, d'apprendre par imitation et de profiter d'un cadre rassurant et bienveillant.

1- L'accueil périscolaire du matin

Le temps du matin doit avoir pour objectif d'accueillir les enfants dans un environnement bienveillant et sécurisant et de les accompagner selon leur rythme. Aucune activité structurée ne sera proposée durant ce temps. Des espaces seront aménagés et du petit matériel sera mis à disposition pour que les enfants soient libres d'agir comme ils le souhaitent.

Cet accueil périscolaire du matin permet à l'équipe d'échanger avec les familles.

Locaux :

Celle-ci aura lieu dans les réfectoires élémentaire et maternel afin que les enfants aient un espace définis où ils peuvent évoluer librement. A 8h20 ils seront emmenés dans le hall afin de retrouver leurs classes pour les primaires et les maternelles seront remis aux instituteurs directement dans les classes.

Matériel :

Les enfants disposeront de matériel pédagogique, à savoir : feutres, crayons de couleurs, feuilles de dessin et jeux de société. Il sera installé à l'arrivée des enfants afin qu'ils puissent en disposer librement.

2- La pause méridienne

Dans chaque école les enfants auront la possibilité de participer à différentes activités : **jeux de cour jeux sportifs, jeux traditionnels et temps libre.**

Des temps forts seront proposés ponctuellement en lien avec les thèmes proposés par la cuisine centrale, selon un planning préétabli.

Le thème, réfléchi avec les coordonnateurs et coordonnatrices lors des réunions de concertation, est « Les 5 sens ». Ce thème sera décliné en plusieurs projets, tout au long de l'année, selon des périodes définies.

De ce fait, l'équipe d'animation a décidé de suivre un fil conducteur tout au long de l'année. Les différents sens seront associés à un personnage : Mr Odorat, Mme Vue, Mme Toucher, Mme Ouïe et Mr Goût. Au fil des saisons, ces personnages nous apprendront leurs missions principales et leurs rôles.

Voici les sous-thèmes pour l'année 2025 - 2026 :

➤ **« Découvre ton école » : Temps fort le mardi 23 septembre 2025**

Lors de cette période, le but principal sera de faire découvrir aux enfants, et notamment aux CP, les locaux ainsi que le personnel encadrant les différents temps périscolaire afin qu'ils puissent se repérer et trouver leur place au sein de l'école.

➤ **« Les 5 sens » : A la rencontre de Mr Toucher et Mr Goût :**

L'automne sera la saison parfaite pour appréhender les notions de gaspillage alimentaires et de protection de l'environnement. Grâce aux sens, les enfants pourront découvrir par le biais d'activités ludiques et de jeux, l'importance des éco-gestes quotidiens et apprendre à consommer autrement.

➤ **« La magie de Noël » : Temps fort le jeudi 18 décembre 2025**

Les enfants seront transportés dans l'univers magique et féeriques des fêtes de fin d'année.

➤ **« Les 5 sens » : A la rencontre de Mme Vue et Mme Ouïe : Temps fort le jeudi 12 février 2026**

Lors de cette période, ces sens aborderont leurs rôles et leurs difficultés lorsqu'ils ne fonctionnent pas bien. Ce projet aura pour ambition de favoriser l'inclusion, de comprendre le handicap et d'apprendre à vivre ensemble. En effet, les enfants pourront découvrir des outils tels que le braille ou la langue des signes permettant aux personnes en situation de handicap d'être inclus dans la société en disposant des mêmes chances.

➤ **« Les 5 sens » : A la rencontre de Mr Odorat : le jeudi 9 avril 2026**

Ce sens sera le dernier que les enfants rencontreront. Il leur apprendra son utilité et son rôle. Cette dernière période sera l'occasion de réunir tous nos personnages afin de créer un projet commun afin qu'ils puissent se retrouver.

➤ **« Les fêtes de Michelet » : le jeudi 25 juin 2026**

Ce dernier temps fort sera le moment de fêter la fin de l'année scolaire et de profiter d'un dernier moment festif tous ensemble. Les enfants pourront décompresser et profiter avec leurs camarades des derniers moments de l'année.

Lieux intérieurs :

En fonction des activités, différentes salles seront à disposition : bibliothèque, lieux de détente, salle de motricité, salle d'arts plastiques...

Chaque école maternelle dispose d'une ou plusieurs salles de siestes qui permettent aux plus petits de se reposer dans de bonnes conditions, accompagnés par les ATSEM et les animateurs. Un premier dortoir au rez-de-chaussée et un second au premier étage.

Maternelle :

- Salle de motricité
- Réfectoire

Elémentaire :

- Bibliothèque
- Salle 2.12 (salle dédiée aux activités manuelles)
- Salle informatique

Lieux extérieurs :

Avant et après le déjeuner, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer seuls ou avec des animateurs : préaux, jeux extérieurs, bacs à sable, toboggans, terrains sportifs et gymnases.

Des projets de personnalisation des salles dédiées seront menés, en lien avec les enfants, à chaque fois que la configuration des locaux le permet.

Maternelle :

- Aire de jeux copeaux
- Structures de jeux

Elémentaire :

- Toboggan
- Copeaux avec structures de jeux
- Table de ping-pong
- Préau

Matériel :

A chaque fin de cycle les animateurs pourront commander du matériel auprès du service Vie des écoles.

Pour les jeux de cour, les enfants disposent de ballons, balles, raquettes de tennis de tables, craies, élastiques, cerceaux, seaux, pelles, etc.

Les animateurs en place seront à même d'organiser et superviser les activités qui auront été décidées en lien avec les enfants.

3- L'accueil périscolaire du soir

L'accueil périscolaire se sépare en trois temps.

- 16h15 : fin de la classe, les enfants inscrits se rendent dans le hall où ils sont pris en charge par les animateurs. Un passage aux toilettes et un temps de détente est organisé par l'équipe d'animation.
- 16h30 : début du goûter, les animateurs/trices s'installent autant que possible à table avec les enfants pour favoriser un moment de convivialité.
- A partir de 17h : les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s). Une première sortie à lieu de 17h à 17h15 puis une deuxième de 17h45 à 18h15. L'équipe d'animation propose des activités en fonction du thème choisi pour le cycle et/ou aménage des espaces libres. Les enfants voulant faire leurs devoirs ont la possibilité de les faire librement. Les

animateurs/trices s'assurent alors que les enfants sont installés dans des conditions satisfaisantes et assistent les enfants qui en ressentent le besoin.

Lieux :

La garderie à lieu dans le réfectoire de l'école. Ensuite les enfants peuvent choisir d'aller dans la cour où les animateurs proposent des jeux extérieurs, de rester dans le réfectoire afin de faire une activité calme, de monter en salle 2.12 afin de faire l'activité manuelle proposée par les animateurs ou faire des jeux de société.

Pour les maternelles, ils disposent également de la salle de motricité.

Activités :

Cette année et afin de pouvoir faire des activités en lien avec les souhaits de la municipalité, nous travaillerons sur les thèmes nommés ci-dessus.

Les thèmes sont divers et permettent de travailler sur plusieurs objectifs :

- Permettre l'interaction entre enfants et adultes intervenant sur l'école et les temps périscolaires
- Favoriser la cohésion de groupe
- Diversification des thèmes afin de susciter l'amusement et la fête

Des ateliers « Bien-être » seront ajoutées chaque semaine afin de proposer aux enfants des activités plus posées. Nous avons choisi de les organiser le vendredi sur les temps de garderies avec plusieurs ateliers : Contes, coloriages zen, automassages, initiation au yoga, expression corporelle, parcours sensoriel, activités accompagnées de musique douce et de la relaxation.

Celles-ci pourront ponctuellement se dérouler sur les temps méridiens sous plusieurs formes : minutes zen dans la cour (pendant quelques minutes, les enfants ne devront plus courir et parler doucement), des petits ateliers relaxation et autres.

4- Cadre sanitaire

Depuis fin 2022, le gouvernement n'a pas donné de nouvelles directives quant à l'épidémie de Covid-19. Cependant, les gestes barrières sont toujours d'actualité et doivent être suivis.

En cas de contamination, il faut prévenir son médecin et porter un masque dès l'apparition de symptômes afin de se protéger et protéger les autres.

V. COMMUNICATION

Une animation de qualité implique une participation active de tous les acteurs qui interviennent sur les différents temps.

La communication entre le responsable périscolaire du service vie des écoles, les coordonnateurs/trices périscolaires, les responsables de restauration et l'équipe enseignante sera une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école une organisation parfaitement adaptée au rythme de l'enfant.

Des temps d'échanges réguliers seront organisés dans chaque école afin de vérifier l'organisation menée et les activités proposées.

En accord avec l'équipe enseignante, le/la coordonnateur/trice fera le tour de l'ensemble des classes en début d'année afin de se présenter aux enfants et de leur expliquer les différents pôles d'animation et leurs modes de fonctionnement.

En début d'année, une attention particulière doit être portée aux CP afin qu'ils prennent connaissance des différents temps d'animation existants.

Il sera important également d'aller vers les enfants ne participant pas aux animations proposés, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne s'implique pas par manque d'informations.

Afin d'améliorer la communication familles/équipes périscolaire, le service vie des écoles a créé des flyers « informations » et « animations ». Ceux-ci sont utilisés dans le cadre des temps fort organisés sur les temps méridiens et de garderies, par l'équipe périscolaire. Ils ont également pour but d'informer sur les équipes, les plannings d'activités ou bien les changements éventuels.

VI. EVALUATION

A chaque fin de cycle, un bilan sera mené par le/la coordonnateur/trice et l'ensemble de l'équipe d'animation par école.

Une analyse des pratiques sera réalisée afin d'adapter l'organisation de la vie quotidienne et la proposition d'activité au plus près et de garantir les intérêts de l'enfant.

Un bilan d'activité sur ce dispositif sera établi à la fin de chaque année scolaire par le responsable périscolaire du service vie des écoles afin d'ajuster le projet pour l'année suivante.

Les élèves représentants du Conseil Municipal des enfants participeront également à l'animation et l'évaluation du dispositif de « lutte contre le gaspillage alimentaire ».